

## Soutenir les professionnels de santé libéraux dans la mise en place d'actions de prévention et promotion de la santé

La stratégie nationale de santé (SNS) 2018-2023 a posé, dans le premier de ses 4 axes, des actions destinées à « **mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention dans tous les milieux et tout au long de la vie.** »

Présenter cet axe en tête de la SNS marque une volonté forte de la Ministre des solidarités et de la Santé qui a par ailleurs fait connaître, en mars 2018, son plan prévention composé de 25 actions prioritaires.

Déclinaison de la SNS, le projet régional de santé a retenu une thématique consacrée à la « **lutte contre les inégalités de santé via des actions sur les déterminants et le développement de la promotion de la santé** ».

De même, de nombreuses actions visant à promouvoir la prévention et promotion de la santé (PPS) auprès des professionnels de santé libéraux ont été développées au sein de différentes thématiques de manière transversale.

Dans ce contexte l'ARS Bretagne entend soutenir et accompagner les professionnels de santé libéraux dans la mise en œuvre d'une démarche PPS. La promotion de la santé constitue une approche positive de la santé qui peut se définir comme un moyen de conférer à la population un plus grand contrôle et un plus grand pouvoir sur les décisions qui affectent sa santé, son bien-être et sa qualité de vie.

### Conditions d'éligibilité

Afin de bénéficier de l'accompagnement proposé par l'ARS, les candidatures doivent justifier :

- d'une structuration en mode d'exercice coordonné
- de ne pas bénéficier de rémunérations au titre de l'accord conventionnel inter-professionnel (ACIP) pour la mise en œuvre de l'action de santé publique sollicitée dans le présent dossier
- d'un projet de prévention et de promotion de la santé portant sur l'une des trois thématiques suivantes :
  - Conduites addictives
  - Nutrition
  - Activité physique

## Modalités d'accompagnement

Le partenaire identifié pour mener cet accompagnement est l'Institut régional d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) pour son expertise sur ce champ.

L'accompagnement portera, en fonction des besoins, sur :

- la formation des professionnels de santé à la PPS (présentation des concepts liés et leurs déclinaisons concrètes)
- la présentation des dispositifs existants sur les territoires ciblés
- la mise en œuvre du projet, le cas échéant

L'accompagnement couvrira :

- des interventions de l'IREPS
- l'indemnisation des professionnels de santé pendant ces temps de formation ainsi que le financement forfaitaire de l'action (comprenant l'indemnisation des professionnels de santé pour sa mise en œuvre). Une enveloppe globale sera attribuée dans la limite de 12 500 euros par projet.

**Au regard de l'enveloppe disponible, 8 à 10 projets pourront être accompagnés.**

## Projets, pièces justificatives et calendrier

Les projets devront être adressés selon le modèle joint en annexe 2 avant **le 14 septembre 2018** par voie postale à l'ARS Bretagne, 6 place des Colombes CS 14253 - 35042 Rennes Cedex – Direction Adjointe de la Prévention et de la promotion de la santé ou par voie électronique à l'adresse suivante [ARS-BRETAGNE-PPS@ars.sante.fr](mailto:ARS-BRETAGNE-PPS@ars.sante.fr)

Les projets seront examinés début octobre et une réponse sera adressée courant octobre 2018.

## Annexe 1 – PRECISIONS SUR LES THEMATIQUES

### CONDUITES ADDICTIVES

Concernant la thématique des conduites addictives, le champ de l'appel à projets (AAP) est celui des addictions sans produit (écrans, jeux...) et avec produits (dopage, Alcool, cannabis – usage détourné (TSO, médicaments...)).

Le projet pourra par ailleurs cibler l'ensemble de la patientèle ou une ou plusieurs populations prioritaires du projet régional de santé (femmes enceintes, jeunes, personnes atteintes de cancers ou de pathologies liées à l'alcool, personnes vulnérables/précaires).

Les projets doivent avoir pour objectifs :

- Améliorer les pratiques de chacun des professionnels (dans la relation avec le patient et/ou son entourage)
- Favoriser le travail pluridisciplinaire (dans le cadre de projets de prévention collectifs ou d'accompagnements individuels)
- Favoriser le lien avec des acteurs extérieurs du champ de la Prévention des addictions et de l'addictologie

Les projets déposés devront s'appuyer sur des référentiels et recommandations de bonnes pratiques existant dans le domaine des conduites addictives.

Les projets devront également prendre en compte les dynamiques collectives de l'exercice en mode pluriprofessionnel.

Enfin, sont exclues du champ de cet AAP pour la thématique « conduites addictives » les interventions en milieu scolaires. Sont également exclues de cet AAP, les actions relatives à la lutte contre le tabac car elles feront l'objet d'un appel à projet spécifique dans le cadre du plan tabac (Programme national de réduction du tabagisme –PNRT).

### THEMATIQUE NUTRITION et ACTIVITE PHYSIQUE

Concernant le thème de la nutrition et de l'activité physique, les projets doivent avoir pour objectifs de :

- promouvoir l'adoption de comportements favorables à la santé en matière d'alimentation et d'activité physique, tout particulièrement auprès des jeunes, mais aussi des adultes et des publics à risques nutritionnels
- lutter contre le surpoids et l'obésité, notamment chez les jeunes
- lutter contre la sédentarité, auprès de tout public (jeunes, adultes, personnes âgées)
- développer l'activité physique adaptée pour les personnes atteintes de pathologies chroniques ou sédentaires, notamment au travers de la prescription d'APA.

**Coordonnées de l’équipe de soins primaire structurée en exercice coordonné :**

Site : .....  
Adresse : .....  
Commune : .....  
Téléphone : .....  
Mail : .....  
Siret (obligatoire pour obtenir des fonds) : .....

**+ joindre un relevé d’identité bancaire (RIB au nom et à l’adresse associés au SIRET de la structure)**

**Responsable de l’équipe de soins primaire structurée en exercice coordonné :**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Téléphone : .....  
Mail : .....

**Professionnels impliqués :**

Nom	Prénom	Profession	Signature

**Nature du projet :**

**1. Thématique retenue :**

- Conduites addictives
- Activité physique
- Nutrition

**2. Motifs du choix de la thématique retenue :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**3. Descriptif du projet envisagé :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**4. Partenariat éventuel envisagé :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**5. Public cible pressenti pour l'action (nature et nombre approximatif) :**

.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**6. Affectation budgétaire**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**7. Calendrier envisagé de mise en œuvre :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**8. Critères d'évaluation/ qualité permettant de mesurer l'impact du projet :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Date :**

**Signature du représentant légal de la structure :**